



APPEL À MANIFESTATIONS D'INITIATIVES

AUTOUR DE LA QUINZAINE
DES POLLINISATEURS

RÉGLEMENT

> Contexte

Les insectes pollinisateurs, qu'ils soient domestiques ou sauvages, jouent un rôle écologique et économique majeur. 84 % de la production des plantes cultivées en Europe dépendent directement de ces insectes. Pourtant, ils sont fortement menacés, et les populations déclinent chaque année.

De l'installation d'un rucher sur les terrasses de l'Hôtel du Département en 2009 jusqu'à la participation au projet INTERREG SAPOLL (pour SAuvons nos POLLinisateurs) de 2016 à 2020, le Département n'a cessé de s'engager dans la préservation de l'ensemble des pollinisateurs.

En 2019, il organise la 1^{ère} Quinzaine des pollinisateurs dans le Pas-de-Calais : 15 jours d'animations à destination des scolaires et des familles dont la participation à la journée nationale Apidays®

Pour cette nouvelle édition, le Département souhaite donner plus d'envergure à l'évènement en accompagnant des porteurs de projets qui participeront sur une plus grande période à la sensibilisation aux enjeux de la préservation des pollinisateurs sauvages et domestiques.

> Manifestations éligibles

- Les manifestations organisées spécifiquement sur la thématique des pollinisateurs.
- Les manifestations tout public d'une autre nature auxquelles se grefferait un espace ou un temps de sensibilisation sur la préservation des pollinisateurs.

> Bénéficiaires

- **Communes** du Pas-de-Calais.
- **Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** du Pas-de-Calais.
- **Établissements publics et organismes associés (EPOA)** du Pas-de-Calais.
- **Les associations** qui mènent des actions à destination des habitants du Pas-de-Calais.

Le Département propose aux associations un dispositif de financement complémentaire : le fonds d'initiatives pour les espaces naturels



> Conditions

La manifestation doit :

- se dérouler sur le territoire du Pas-de-Calais ;
- toucher au moins l'un de ces publics : les familles, les scolaires, les personnes en insertion ;
- se dérouler entre le 17 juin et le 31 juillet 2022 inclus ;
- contenir une action de sensibilisation sur les pollinisateurs (*leurs rôles, les menaces qui pèsent sur eux, et les solutions pour les préserver,...*).

Par ailleurs, le bénéficiaire s'engage à :

- faire apparaître le logo du Département sur ces propres supports de communication,
- compléter et retourner, à l'issue de la manifestation, une fiche « Bilan ».

> Contenu du dossier

- Formulaire en ligne de renseignements dûment complété.

> Critères

- La pertinence du projet (sujets traités, contenu des animations) ;
- La diversité des partenaires associés (associations, mairies, écoles, etc.) ;
- Le nombre de visiteurs attendus.

POUR 2022, LA DATE BUTOIR DE DÉPÔT DU DOSSIER EST FIXÉE AU 23 JANVIER

> Modalités d'accompagnement

- L'ensemble des dossiers sera examiné par un jury composé d'élus, techniciens et partenaires du Département ;
- Le nombre de projets accompagnés sera limité ;
- Par ailleurs, le Département :
 - o vous propose trois niveaux d'accompagnement cumulables selon l'envergure et la nature de la manifestation ;
 - o veillera à ce que l'ensemble de son territoire soit couvert ;
 - o se réserve le droit de proposer un niveau d'accompagnement différent de la demande s'il le juge pertinent.

> KIT 1 : COMMUNICATION

Description :

- Sachets de graines de plantes aromatiques mellifères
- Plaquettes
- Supports de communication



Le nombre de sachets de graines et plaquettes variera selon le type d'évènement et le nombre de visiteurs attendus. Chaque évènement bénéficiera de 5 à 20 affiches à personnaliser

> KIT 2 : VISUELS/STAND

Description :

- Prêt de supports d'information sur les pollinisateurs



Série de 5 supports 80x200 cm :
 - 2 supports « Découvrir »
 - 3 supports « Agir »

> KIT 3 : ANIMATION

Description :

- Une demi-journée d'aide à la conception d'animation
 OU
- Une demi-journée d'animation



Photo non contractuelle

Animation sur les pollinisateurs sauvages